



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des discothèques

Question écrite n° 30863

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle interroge M. le ministre de la culture sur la réouverture des discothèques dans le cadre du déconfinement national. Alors que les cinémas sont à nouveau accessibles depuis le 22 juin 2020 et que les bars et restaurants accueillent déjà du public depuis plusieurs semaines, il semble paradoxal que le Gouvernement autorise dès le 11 juillet 2020 l'ouverture des stades ayant une capacité de 5 000 personnes alors que des établissements avec une capacité d'accueil moyenne de 500 personnes, et disposant pour certains d'espaces extérieurs, restent contraints de fermer leurs portes. Il attire son attention sur la nécessité de venir en aide aux discothèques les plus sévèrement touchées économiquement, dont certaines pourraient, par exemple, ouvrir prochainement comme les bars à ambiance musicale, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30863

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4506

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)